



Stationnement genant sur voie publique

Par **sasa69**, le **22/01/2014** à **11:02**

Bonjour,

J'ai reçu une amende pour stationnement genant de véhicule sur une voie publique spécialement désigné par arrêté.

J'étais alors dans mon véhicule avec le moteur en route. Un agent m'a demandé de circuler.

Ce que j'ai fait. Je trouve cette amende abusive.

Puis-je la contester sachant que je ne trouve aucun vice de forme dans la contravention?

Merci

Par **LESEMAPHORE**, le **22/01/2014** à **12:03**

Bonjour

Vous devez contrôler qu'à l'adresse indiquée il existe un panneau d'interdiction de stationnement B6 associé au panneau d'enlèvement M6a .

Cette signalisation informe les usagers qu'un arrêté municipal prescrit l'interdiction .

A contrôler en Mairie l'existence du dit arrêté .

L'absence éventuel d'arrêté ne dispense pas les conducteurs de respecter la signalisation (R411-25 du CR)

Le fait que le conducteur soit dans son véhicule moteur allumé, sans déposer ou prendre de passager(s) n'est pas un arrêt au sens du CR mais un stationnement . (R110-2 du CR).

Par **sasa69**, le **22/01/2014** à **16:39**

Merci Lesemaphore pour cette réponse rapide et très précise.

Malheureusement pour moi ce panneau existe bien et je pense que l'arrêté aussi du coup vu que ce panneau se situe en face de l'hôtel de ville...

On vous demande de libérer les lieux de façon rustre et ils n'ont même pas la courtoisie de signaler qu'ils sont en train de vous verbaliser.

Bref, j'imagine du coup que la contravention paraît difficilement contestable...

Par **flpa**, le **17/08/2015** à **19:14**

La verbalisation par l'agent sert juste à lui permettre d'améliorer sa notation. Il n'avait pas besoin de vous mettre un pv puisque vous étiez déjà parti.

Par **janus2fr**, le **17/08/2015** à **22:24**

Bonjour flpa,

Inutile de remonter une discussion en sommeil depuis janvier 2014 pour apporter aussi peu d'information juridique.

Au passage, rien ne dit que c'est le même agent qui a verbalisé et qui a demandé au conducteur de circuler...